

Somalie, en insistant particulièrement sur l'Érythrée, où les troupes italiennes se concentrent et se rapprochent sur les positions atteintes, qui sont, sur certains points, à plus de 170 kilomètres de l'ancienne frontière.

A la Chambre (SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Une assemblée italienne dans le Tembien Rome, 30 décembre. — Le maréchal Badoglio télégraphie : « Une colonne érythréenne a atteint dimanche la zone d'Ouarine dans le Tembien, en opérant en liaison avec l'autre colonne qui le 22 décembre avait remporté le succès d'Abbi-Addi. »

Le député à la Chambre de reprendre l'article 3 ter M. de la Commission des finances de la Chambre.

M. Régnier, ministre des Finances, combat la loi de M. Joseph Deslans. La disjonction de cet article est votée à main levée.

La Commission accepte la disjonction prononcée par le Sénat de l'article 25 (dispositions relatives aux intérêts des comptes de dépôts ouverts par communes et établissements publics dans les écritures du Trésor).

M. Régnier demande à la Chambre de maintenir l'article, mais la disjonction est votée.

Pour les bénéficiaires de la loi Loucheur menacés d'expulsion On adopte un amendement de M. Amédée du Clos en faveur de certains bénéficiaires de la loi Loucheur menacés d'expulsion parce qu'ils n'ont pu payer les dépenses engagées.

A l'article 99 (taxe à la morture des bêtes) le Sénat qui a voté l'abaissement de la taxe de 10 à 5 centimes, a été repoussé par la Chambre, et l'abaissement est repoussé par le Sénat.

M. Perrin soutient l'amendement suivant : « Les moulins coopératifs, réalisables avant l'Etat et créant annuellement moins de 8.000 quintaux sont assimilés aux moulins broyant moins de 2.000 quintaux. »

M. Thibaut demande que l'on rétablisse le chapitre que le Sénat a disjoints, car il convient, à son avis, de protéger le papier français contre la concurrence étrangère.

M. Julien Durand, au nom de la Commission des Finances, estime qu'il serait désastreux de bouleverser le système actuel avant d'en avoir préparé un autre.

Le ministre du Commerce l'amendement Courcier. Cet amendement est repoussé et le texte de la Commission des Finances est adopté.

Les budgets du commerce de l'agriculture, des travaux publics sont adoptés. Sur le budget des pensions, M. Régnier répondant à une question, estime qu'il n'y a pas lieu de donner une compensation à ceux qui cessent d'avoir un contrat, qu'ils aient obtenu abusivement.

Tous les budgets de dépenses sont adoptés. Le vote de l'ensemble M. Barthélemy parlant sur l'article 11 de la loi de finances (voies et moyens), constate que les conditions d'équilibre restent les mêmes et qu'il y a excédent des recettes sur les dépenses de 8.491.000 francs.

L'ensemble du projet de loi portant fixation du budget pour 1934 est voté en seconde lecture par 400 voix contre 170. La séance est levée à 13 h. 10.

L'examen du budget et de divers projets notamment celui ouvrant un crédit de 50 millions en faveur des sinistrés du midi, et du budget de l'Algérie.

M. TARDIEU Groupe du Centre républicain, dont vous exercez la présidence depuis que je l'ai réélue en 1934 pour entrer dans le Cabinet de M. Gaston Doumergue.

La position prise par vous est étonnante. La position que vous adoptez est, en fait, une position de votre vote dans le dernier débat de politique extérieure nous opposent plus profondément encore.

Vous avez présenté le problème comme une simple option entre l'Italie, en rupture de pacte, et l'Angleterre, gardienne du pacte. Ce n'est pas la question. L'affreuse confusion de la situation présente n'a qu'une cause, c'est que l'on a prétendu appliquer les sanctions sans les avoir d'abord organisées, d'où leur inefficacité et leur danger.

C'est la Grande-Bretagne qui est responsable de la persistance inorganisée des sanctions. C'est elle qui a fait échouer cette organisation quand le ministre Herriot l'a proposée en 1932. C'est elle qui l'a fait échouer lorsque, sous une forme plus précise, mon Gouvernement, dont vous étiez le vice-président, l'a défendue à Genève en 1932.

Ce moment, les partis d'extrême-gauche, qui vous applaudissent, vendent, quand vous voulez le pacte, et, quand vous ne le voulez pas, ils se rangent à la Grande-Bretagne qui, d'accord avec l'Italie, s'y refuse.

La Grande-Bretagne a à bien compris, quinze ans durant, cette inefficacité et ce danger des sanctions non organisées, sans charte concertée et sans moyens d'action, que, dans toutes les parties du monde, elle s'est constamment abstenue d'y recourir. « Sous aucun prétexte, disait le ministre britannique des Affaires étrangères sir John Simon, en février 1933, lors des affaires de Mandchourie, nous ne permettrons à ce pays d'être mêlé au conflit. »

La Grande-Bretagne a, depuis, changé d'avis, et c'est le droit de ce grand pays ami. Mais c'est notre droit aussi de reconnaître que ce brusque renversement constitue pour l'Italie une injustice, pour la paix un péril, pour le pacte un risque de faillite.

En effet, la menace de sanctions organisées d'avance et par conséquent totales et massives, dans la charte, empêche une guerre improvisée, c'est-à-dire partielles et échelonnées, même dans l'équivoque, à la guerre. C'est exactement ce que disait aux Communes, le 11 juillet dernier, mon éminent ami sir Austen Chamberlain.

Le ministre Laval s'applique à contourner ce danger, qui n'est pas du fait de la France. L'heure serait mal choisie pour l'abandonner. Je vous prie de croire, cher ami, à la peine amicale que j'ai à me sentir, en cette occasion, si loin de vous, et à mes sentiments les meilleurs.

LE TIRAGE DE LA 13e TRANCHE 1935 DE LA LOTERIE NATIONALE A EU LIEU HIER, A PARIS

Table with lottery results: Le numéro 232.371 gagne 3,000.000 de fr. Les six numéros suivants gagnent chacun UN MILLION: 764.644, 153.103, 399.042, 387.155, 741.214, 012.889.

Au procès Stavisky Propos de l'an neuf

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE) « Bonne année, bonne santé, tous mes vœux, tel est l'essentiel des formules rituelles qui tout à l'heure ont été dites en bouche, noirceur du papier, rappelés aux uns et aux autres qu'ils sont faits un peu nouveaux dans la suite des ans. »

Si le poète l'a dit en vers, le commun des mortels le pense en prose : De quoi demain sera-t-il fait ? Reportons-nous par curiosité aux prédictions de ceux et celles qui se font appelés devins ou voyants, à la veille du premier de l'an, que ce soit en 1930, en 1930 ou même en 1935.

On y décèle beaucoup d'habileté, parfois un peu de bon sens, mais surtout une adroite utilisation des événements du moment suivant l'idée que s'en faisaient le plus grand nombre.

C'est ainsi qu'on a connu de sérieux bouleversements économiques. Tout aussitôt en lisant les cartes ou en prospectant, le marc de café, celui du sucre, celui du blé, celui du coton, celui de la laine, ceux de la soie, ceux de la laine, ceux de la laine, ceux de la laine.

Le tout est de prédire quelque chose en ne prédisant rien, tout en prédisant tout. On spéculera de même sur la guerre et, si quelques-uns de nos devins la voient pointer à l'horizon, d'autres, au contraire, entendent le doux battement d'ailes de la colombe ou du rameau d'olivier.

Et ainsi de suite. Jamais, sans doute, on n'a été aussi sûr de connaître l'imprévisible. Jamais, peut-être, sans doute, on n'a été aussi sûr de connaître l'imprévisible. Jamais, peut-être, sans doute, on n'a été aussi sûr de connaître l'imprévisible.

Après l'aventure de 1928, dit-il, Gaulier et Guibou-Ribaud savent que Stavisky n'avait plus que des dettes. Ils étaient au courant des faits d'Orléans, et savaient que les mêmes faits allaient se reproduire à Bayonne.

On lui a touché des honoraires ? Non. Des salaires. M. Bournaux aussi a été l'avocat-commissaire de Stavisky. Il est habitué homme, soit. Mais il a trop marché dans la vie avec le double assurance de l'homme de loi et de législateur.

L'ensemble du projet de loi portant fixation du budget pour 1934 est voté en seconde lecture par 400 voix contre 170. La séance est levée à 13 h. 10.

L'examen du budget et de divers projets notamment celui ouvrant un crédit de 50 millions en faveur des sinistrés du midi, et du budget de l'Algérie.

M. TARDIEU Groupe du Centre républicain, dont vous exercez la présidence depuis que je l'ai réélue en 1934 pour entrer dans le Cabinet de M. Gaston Doumergue.

La position prise par vous est étonnante. La position que vous adoptez est, en fait, une position de votre vote dans le dernier débat de politique extérieure nous opposent plus profondément encore.

Vous avez présenté le problème comme une simple option entre l'Italie, en rupture de pacte, et l'Angleterre, gardienne du pacte. Ce n'est pas la question. L'affreuse confusion de la situation présente n'a qu'une cause, c'est que l'on a prétendu appliquer les sanctions sans les avoir d'abord organisées, d'où leur inefficacité et leur danger.

C'est la Grande-Bretagne qui est responsable de la persistance inorganisée des sanctions. C'est elle qui a fait échouer cette organisation quand le ministre Herriot l'a proposée en 1932. C'est elle qui l'a fait échouer lorsque, sous une forme plus précise, mon Gouvernement, dont vous étiez le vice-président, l'a défendue à Genève en 1932.

Ce moment, les partis d'extrême-gauche, qui vous applaudissent, vendent, quand vous voulez le pacte, et, quand vous ne le voulez pas, ils se rangent à la Grande-Bretagne qui, d'accord avec l'Italie, s'y refuse.

La Grande-Bretagne a à bien compris, quinze ans durant, cette inefficacité et ce danger des sanctions non organisées, sans charte concertée et sans moyens d'action, que, dans toutes les parties du monde, elle s'est constamment abstenue d'y recourir.

« Sous aucun prétexte, disait le ministre britannique des Affaires étrangères sir John Simon, en février 1933, lors des affaires de Mandchourie, nous ne permettrons à ce pays d'être mêlé au conflit. »

La Grande-Bretagne a, depuis, changé d'avis, et c'est le droit de ce grand pays ami. Mais c'est notre droit aussi de reconnaître que ce brusque renversement constitue pour l'Italie une injustice, pour la paix un péril, pour le pacte un risque de faillite.

La loterie des Régions libérées sera tirée par les spectateurs

On nous signale une innovation fort intéressante au tirage de la Loterie des Régions libérées. Cette loterie sera tirée au Grand-Théâtre de Lille, par les spectateurs eux-mêmes.

Le désir des organisateurs d'adopter une formule inédite à laquelle peu retarder la date du premier tirage. Il a fallu transformer les appareils afin de rendre possible la commande à distance.

Les routes sont les mêmes qu'à la précédente loterie. Les sinistres victimes ou plus exactement les pasteurs évangéliques, dans lesquels les boules sont brisées, gardent leur physionomie bien connue.

Maintenant, grâce à une réalisation extrêmement ingénieuse qui met à contribution les progrès de l'électricité, une seule manœuvre des appareils suffit à faire de la sorte fonctionner les « roues de la chance » et sortir le chiffre qui décidera de la fortune.

Ainsi, la loterie sera tirée par les souscripteurs eux-mêmes.

Le maire de Rumilly démissionne M. Adelson Delbrey a donné sa démission de maire de Rumilly et cette démission a été acceptée par le Conseil municipal.

Un incident à la réunion du Conseil municipal de Béthune Un incident a éclaté lundi, lors de la réunion du Conseil municipal de Béthune.

Le mandat des députés sera-t-il porté à six ans ? Paris, 30 décembre. — M. Calmet, sénateur de la Gironde, a déposé sur le bureau du Sénat, une proposition de loi tendant à instituer pour la Chambre des députés, le mandat de six ans et à l'appliquer à la législature actuelle.

Les travailleurs belges en France et les assurances sociales Paris, 30 décembre. — M. le comte de Kerihove de Denterghem, ambassadeur de Belgique à Paris et M. Laval, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, ont procédé à l'échange des ratifications de la convention franco-belge du 23 août 1930 sur les assurances sociales.

Le mandat des députés sera-t-il porté à six ans ? Paris, 30 décembre. — M. Calmet, sénateur de la Gironde, a déposé sur le bureau du Sénat, une proposition de loi tendant à instituer pour la Chambre des députés, le mandat de six ans et à l'appliquer à la législature actuelle.

Les travailleurs belges en France et les assurances sociales Paris, 30 décembre. — M. le comte de Kerihove de Denterghem, ambassadeur de Belgique à Paris et M. Laval, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, ont procédé à l'échange des ratifications de la convention franco-belge du 23 août 1930 sur les assurances sociales.

Le mandat des députés sera-t-il porté à six ans ? Paris, 30 décembre. — M. Calmet, sénateur de la Gironde, a déposé sur le bureau du Sénat, une proposition de loi tendant à instituer pour la Chambre des députés, le mandat de six ans et à l'appliquer à la législature actuelle.

Les travailleurs belges en France et les assurances sociales Paris, 30 décembre. — M. le comte de Kerihove de Denterghem, ambassadeur de Belgique à Paris et M. Laval, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, ont procédé à l'échange des ratifications de la convention franco-belge du 23 août 1930 sur les assurances sociales.

Le mandat des députés sera-t-il porté à six ans ? Paris, 30 décembre. — M. Calmet, sénateur de la Gironde, a déposé sur le bureau du Sénat, une proposition de loi tendant à instituer pour la Chambre des députés, le mandat de six ans et à l'appliquer à la législature actuelle.

Les travailleurs belges en France et les assurances sociales Paris, 30 décembre. — M. le comte de Kerihove de Denterghem, ambassadeur de Belgique à Paris et M. Laval, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, ont procédé à l'échange des ratifications de la convention franco-belge du 23 août 1930 sur les assurances sociales.

Le mandat des députés sera-t-il porté à six ans ? Paris, 30 décembre. — M. Calmet, sénateur de la Gironde, a déposé sur le bureau du Sénat, une proposition de loi tendant à instituer pour la Chambre des députés, le mandat de six ans et à l'appliquer à la législature actuelle.

Les travailleurs belges en France et les assurances sociales Paris, 30 décembre. — M. le comte de Kerihove de Denterghem, ambassadeur de Belgique à Paris et M. Laval, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, ont procédé à l'échange des ratifications de la convention franco-belge du 23 août 1930 sur les assurances sociales.

Le mandat des députés sera-t-il porté à six ans ? Paris, 30 décembre. — M. Calmet, sénateur de la Gironde, a déposé sur le bureau du Sénat, une proposition de loi tendant à instituer pour la Chambre des députés, le mandat de six ans et à l'appliquer à la législature actuelle.

Les travailleurs belges en France et les assurances sociales Paris, 30 décembre. — M. le comte de Kerihove de Denterghem, ambassadeur de Belgique à Paris et M. Laval, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, ont procédé à l'échange des ratifications de la convention franco-belge du 23 août 1930 sur les assurances sociales.

Le mandat des députés sera-t-il porté à six ans ? Paris, 30 décembre. — M. Calmet, sénateur de la Gironde, a déposé sur le bureau du Sénat, une proposition de loi tendant à instituer pour la Chambre des députés, le mandat de six ans et à l'appliquer à la législature actuelle.

Les travailleurs belges en France et les assurances sociales Paris, 30 décembre. — M. le comte de Kerihove de Denterghem, ambassadeur de Belgique à Paris et M. Laval, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, ont procédé à l'échange des ratifications de la convention franco-belge du 23 août 1930 sur les assurances sociales.

Le mandat des députés sera-t-il porté à six ans ? Paris, 30 décembre. — M. Calmet, sénateur de la Gironde, a déposé sur le bureau du Sénat, une proposition de loi tendant à instituer pour la Chambre des députés, le mandat de six ans et à l'appliquer à la législature actuelle.

Les travailleurs belges en France et les assurances sociales Paris, 30 décembre. — M. le comte de Kerihove de Denterghem, ambassadeur de Belgique à Paris et M. Laval, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, ont procédé à l'échange des ratifications de la convention franco-belge du 23 août 1930 sur les assurances sociales.

M. ANDRÉ TARDIEU quitte le groupe du Centre républicain de la Chambre en raison de l'attitude de son président M. Paul Raynaud

Mention, 30 décembre. — Voici le texte de la lettre qu'a adressée M. André Tardieu à M. Paul Raynaud, pour lui faire connaître qu'il donnait sa démission de membre du groupe du Centre républicain de la Chambre :

« Mon cher ami, j'ai le vif regret de vous adresser ma démission de membre du groupe du Centre républicain de la Chambre. »

« Je suis persuadé que vous comprendrez la raison de mon départ. »

« Je suis persuadé que vous comprendrez la raison de mon départ. »

« Je suis persuadé que vous comprendrez la raison de mon départ. »

« Je suis persuadé que vous comprendrez la raison de mon départ. »

« Je suis persuadé que vous comprendrez la raison de mon départ. »

« Je suis persuadé que vous comprendrez la raison de mon départ. »

« Je suis persuadé que vous comprendrez la raison de mon départ. »

« Je suis persuadé que vous comprendrez la raison de mon départ. »

« Je suis persuadé que vous comprendrez la raison de mon départ. »

« Je suis persuadé que vous comprendrez la raison de mon départ. »

« Je suis persuadé que vous comprendrez la raison de mon départ. »

« Je suis persuadé que vous comprendrez la raison de mon départ. »

« Je suis persuadé que vous comprendrez la raison de mon départ. »

« Je suis persuadé que vous comprendrez la raison de mon départ. »

Au Sénat

Paris, 30 décembre. — La séance est ouverte à 15 h. 20, sous la présidence de M. Lucien Hubert.

Le ministre des Finances dépose sur le bureau du Sénat le projet de budget de retour de la Chambre.

M. des Retours est valide L'Assemblée procède à la validation des opérations électorales du département du Nord. M. des Retours est admis à siéger.

Le projet de loi sur la liberté de la presse est adopté Le Sénat décide la discussion immédiate du projet de loi de retour de la Chambre sur la liberté de la presse.

M. Lugol, président de la Commission de législation, propose l'adoption du texte de la Chambre, qui ne diffère que très peu de celui voté par la Haute-Assemblée en première lecture.

Le Sénat, consulté, vote à main levée le projet qui devient définitif.

Les tarifs d'électricité pour les communes L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition de M. Mouton, relative aux majorations de tarif d'électricité versées par les communes. Aux termes de cette proposition, les collectivités sont tenues de la réduire si cette réduction doit profiter à un consommateur.

Sous réserve d'une modification de forme, M. Laurent Eynac, ministre des Travaux publics, accepte la proposition.

La proposition de loi est votée. L'Assemblée repousse la proposition de loi de M. Louis Marin et Joseph Faure tendant à rendre les femmes éligibles aux Chambres d'agriculture.

Le budget M. Marcel Effort demande au Sénat de faire un effort correspondant à celui de la Chambre pour voter le budget aujourd'hui même et à la Haute-Assemblée de bien vouloir tenir une séance à 19 h. ou à 20 h.

M. Caillaux déclare que la Commission des Finances se réunira à 17 h. et il ne sera pas en état, toutefois, de rapporter ce soir le budget modifié. La Chambre y a, en effet, apporté des modifications ou additions très importantes qui nécessitent une étude sérieuse.

Les dépenses

Intervenant dans la discussion du budget du Commerce, M. Courrier demande la suppression du chapitre 18 (primaire de la fabrication du papier destiné à l'impression des journaux et périodiques).

M. Thibaut demande que l'on rétablisse le chapitre que le Sénat a disjoints, car il convient, à son avis, de protéger le papier français contre la concurrence étrangère.

M. Julien Durand, au nom de la Commission des Finances, estime qu'il serait désastreux de bouleverser le système actuel avant d'en avoir préparé un autre.

Le ministre du Commerce l'amendement Courcier. Cet amendement est repoussé et le texte de la Commission des Finances est adopté.

Les budgets du commerce de l'agriculture, des travaux publics sont adoptés. Sur le budget des pensions, M. Régnier répondant à une question, estime qu'il n'y a pas lieu de donner une compensation à ceux qui cessent d'avoir un contrat, qu'ils aient obtenu abusivement.

Tous les budgets de dépenses sont adoptés. Le vote de l'ensemble M. Barthélemy parlant sur l'article 11 de la loi de finances (voies et moyens), constate que les conditions d'équilibre restent les mêmes et qu'il y a excédent des recettes sur les dépenses de 8.491.000 francs.

L'ensemble du projet de loi portant fixation du budget pour 1934 est voté en seconde lecture par 400 voix contre 170. La séance est levée à 13 h. 10.

L'examen du budget et de divers projets notamment celui ouvrant un crédit de 50 millions en faveur des sinistrés du midi, et du budget de l'Algérie.

M. TARDIEU Groupe du Centre républicain, dont vous exercez la présidence depuis que je l'ai réélue en 1934 pour entrer dans le Cabinet de M. Gaston Doumergue.

La position prise par vous est étonnante. La position que vous adoptez est, en fait, une position de votre vote dans le dernier débat de politique extérieure nous opposent plus profondément encore.

Vous avez présenté le problème comme une simple option entre l'Italie, en rupture de pacte, et l'Angleterre, gardienne du pacte. Ce n'est pas la question. L'affreuse confusion de la situation présente n'a qu'une cause, c'est que l'on a prétendu appliquer les sanctions sans les avoir d'abord organisées, d'où leur inefficacité et leur danger.

C'est la Grande-Bretagne qui est responsable de la persistance inorganisée des sanctions. C'est elle qui a fait échouer cette organisation quand le ministre Herriot l'a proposée en 1932. C'est elle qui l'a fait échouer lorsque, sous une forme plus précise, mon Gouvernement, dont vous étiez le vice-président, l'a défendue à Genève en 1932.

Ce moment, les partis d'extrême-gauche, qui vous applaudissent, vendent, quand vous voulez le pacte, et, quand vous ne le voulez pas, ils se rangent à la Grande-Bretagne qui, d'accord avec l'Italie, s'y refuse.

La Grande-Bretagne a à bien compris, quinze ans durant, cette inefficacité et ce danger des sanctions non organisées, sans charte concertée et sans moyens d'action, que, dans toutes les parties du monde, elle s'est constamment abstenue d'y recourir.

« Sous aucun prétexte, disait le ministre britannique des Affaires étrangères sir John Simon, en février 1933, lors des affaires de Mandchourie, nous ne permettrons à ce pays d'être mêlé au conflit. »

La Grande-Bretagne a, depuis, changé d'avis, et c'est le droit de ce grand pays ami. Mais c'est notre droit aussi de reconnaître que ce brusque renversement constitue pour l'Italie une injustice, pour la paix un péril, pour le pacte un risque de faillite.

La mort d'un jeune homme aux Bains municipaux est évoquée devant le Tribunal civil d'Amiens

Le Tribunal civil d'Amiens a rendu son jugement dans le procès intenté par M. Auguste Dubas à la ville d'Amiens, qu'il rendait responsable de la mort de son fils.

Le 6 juillet 1934, le jeune homme qui se baignait aux Bains municipaux, dépensait et n'était retiré de l'eau que deux heures plus tard.

M. Dubas poursuivait la Ville, civilement responsable de cet accident et réclamait 100.000 francs de dommages-intérêts. Le Tribunal a débouté M. Dubas et l'a condamné aux dépens.

Le Tribunal a jugé que les maîtres baigneurs, chargés de la surveillance des piscines, ne pouvaient suivre les états de tous ceux qui étaient dans l'eau.

M. Paul Reynaud maintient sa démission de président du groupe du Centre républicain Paris, 30 décembre. — Malgré l'insistance de plusieurs de ses amis politiques, M. Paul Reynaud, député de la Seine, a maintenu sa démission de président du groupe du Centre républicain qu'il avait offerte à la réunion tenue samedi après-midi devant la séance de la Chambre.

Le Centre républicain n'est resté lundi après-midi. Il a pris acte de la démission de M. Paul Reynaud en regrettant que l'attitude prise par lui à la tribune de la Chambre l'ait séparé de ses amis qui rendent hommage à son caractère, à son talent et au dévouement qu'il a toujours apporté à son parti.

D'autre part, le groupe après avoir constaté qu'il était en plein accord avec la doctrine exposée dans sa lettre par M. André Tardieu, a décidé à l'unanimité de faire une démarche pressante pour faire revenir l'ancien président du Conseil sur sa démission.

Le mandat des députés sera-t-il porté à six ans ? Paris, 30 décembre. — M. Calmet, sénateur de la Gironde, a déposé sur le bureau du Sénat, une proposition de loi tendant à instituer pour la Chambre des députés, le mandat de six ans et à l'appliquer à la législature actuelle.

M. Calmet s'attache à démontrer dans l'exposé des motifs qu'il est indispensable d'appliquer le mandat de 6 ans à la législature actuelle en raison de la gravité de l'heure.

Les travailleurs belges en France et les assurances sociales Paris, 30 décembre. — M. le comte de Kerihove de Denterghem, ambassadeur de Belgique à Paris et M. Laval, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, ont procédé à l'échange des ratifications de la convention franco-belge du 23 août 1930 sur les assurances sociales.

Le mandat des députés sera-t-il porté à six ans ? Paris, 30 décembre. — M. Calmet, sénateur de la Gironde, a déposé sur le bureau du Sénat, une proposition de loi tendant à instituer pour la Chambre des députés, le mandat de six ans et à l'appliquer à la législature actuelle.

Les travailleurs belges en France et les assurances sociales Paris, 30 décembre. — M. le comte de Kerihove de Denterghem, ambassadeur de Belgique à Paris et M. Laval, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, ont procédé à l'échange des ratifications de la convention franco-belge du 23 août 1930 sur les assurances sociales.

Le mandat des députés sera-t-il porté à six ans ? Paris, 30 décembre. — M. Calmet, sénateur de la Gironde, a déposé sur le bureau du Sénat, une proposition de loi tendant à instituer pour la Chambre des députés, le mandat de six ans et à l'appliquer à la législature actuelle.

Les travailleurs belges en France et les assurances sociales Paris, 30 décembre. — M. le comte de Kerihove de Denterghem, ambassadeur de Belgique à Paris et M. Laval, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, ont procédé à l'échange des ratifications de la convention franco-belge du 23 août 1930 sur les assurances sociales.

Le mandat des députés sera-t-il porté à six ans ? Paris, 30 décembre. — M. Calmet, sénateur de la Gironde, a déposé sur le bureau du Sénat, une proposition de loi tendant à instituer pour la Chambre des députés, le mandat de six ans et à l'appliquer à la législature actuelle.

Les travailleurs belges en France et les assurances sociales Paris, 30 décembre. — M. le comte de Kerihove de Denterghem, ambassadeur de Belgique à Paris et M. Laval, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, ont procédé à l'échange des ratifications de la convention franco-belge du 23 août 1930 sur les assurances sociales.

Le mandat des députés sera-t-il porté à six ans ? Paris, 30 décembre. — M. Calmet, sénateur de la Gironde, a déposé sur le bureau du Sénat, une proposition de loi tendant à instituer pour la Chambre des députés, le mandat de six ans et à l'appliquer à la législature actuelle.

Les travailleurs belges en France et les assurances sociales Paris, 30 décembre. — M. le comte de Kerihove de Denterghem, ambassadeur de Belgique à Paris et M. Laval, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, ont procédé à l'échange des ratifications de la convention franco-belge du 23 août 1930 sur les assurances sociales.

Le mandat des députés sera-t-il porté à six ans ? Paris, 30 décembre. — M. Calmet, sénateur de la Gironde, a déposé sur le bureau du Sénat, une proposition de loi tendant à instituer pour la Chambre des députés, le mandat de six ans et à l'appliquer à la législature actuelle.

Les travailleurs belges en France et les assurances sociales Paris, 30 décembre. — M. le comte de Kerihove de Denterghem, ambassadeur de Belgique à Paris et M. Laval, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, ont procédé à l'échange des ratifications de la convention franco-belge du 23 août 1930 sur les assurances sociales.

Le mandat des députés sera-t-il porté à six ans ? Paris, 30 décembre. — M. Calmet, sénateur de la Gironde, a déposé sur le bureau du Sénat, une proposition de loi tendant à instituer pour la Chambre des députés, le mandat de six ans et à l'appliquer à la législature actuelle.

Les travailleurs belges en France et les assurances sociales Paris, 30 décembre. — M. le comte de Kerihove de Denterghem, ambassadeur de Belgique à Paris et M. Laval, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, ont procédé à l'échange des ratifications de la convention franco-belge du 23 août 1930 sur les assurances sociales.

« Je suis persuadé que vous comprendrez